

**PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC RIMOUSKI-NEIGETTE**  
**MUNICIPALITÉ DE LA PAROISSE DE SAINT-FABIEN**

À une séance ordinaire des membres du Conseil de la municipalité de Saint-Fabien tenue à la salle municipale, lieu ordinaire des séances du Conseil, le lundi 2 octobre 2023 à 19h30. À laquelle séance étaient présents(es) les conseillers(ères) mesdames Marie-Eve Jean et Sarah Larochelle ainsi que messieurs Pierre Bellavance et Stephan Simoneau tous formant quorum sous la présidence de monsieur le Maire, Mario Beauchesne.

Était aussi présent monsieur Yves Galbrand Directeur général / greffier-trésorier.

16 citoyens et citoyennes assistent à la séance.

**MOT DE BIENVENUE**

**202310-001 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité  
que l'ordre du jour soit accepté tel que proposé tout en laissant l'item « DIVERS » ouvert.

**202310-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 5 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Sarah Larochelle  
et résolu à l'unanimité  
que le procès-verbal de la séance ordinaire du 5 septembre 2023 soit adopté.

**202310-003 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité  
que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 19 septembre 2023 soit adopté.

**CORRESPONDANCES**

- **Min. Éducation :** Avis de dépôt : R22 : 62.702.21\$
- **Ville de Rimouski :** Cheque : Remise trimestrielle des amendes : 737.38\$
- **Mobilis@ction :** Cheque : Cabane de baseball : 7 182.00\$
- **Ville de Rimouski :** Tarification LET 2024
- **Servitech :** Rôle d'évaluation 3<sup>e</sup> année
- **Postes Canada :** Ajustement des heures d'ouverture

**AFFAIRES COURANTES**

- **PLI – Élus :** Déclaration à la SQ sur des événements survenus le mercredi 27 septembre 2023 entre le directeur général et un citoyen.

**AINÉS, CULTURE, FAMILLES ET LOISIRS**

**202310-004 FDR : Conception et réalisation d'un catalogue d'exposition : hommage à l'artiste-peintre Désy Côté**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Fabien souhaite effectuer le dépôt du projet « *Conception et réalisation d'un catalogue d'exposition : hommage à l'artiste-peintre Désy Côté* » au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'appel de projet du mois d'octobre 2022, dans son enveloppe réservée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et résolu à l'unanimité  
que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien:

- Approuve le dépôt du projet « *Conception et réalisation d'un catalogue d'exposition : hommage à l'artiste-peintre Désy Côté* » au montant de 2 281\$ dans son enveloppe réservée ;
- Confirme sa contribution financière au projet « *Conception et réalisation d'un catalogue d'exposition : hommage à l'artiste-peintre Désy Côté* » pour un montant de 105\$ ;
- Désigne Maryse Aubut à agir au nom de l'organisme dans le cadre de cette demande.

**202310-005 FDR : Corporation de développement touristique Bic / Saint-Fabien**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Fabien souhaite appuyer le dépôt du projet par la corporation de développement touristique Bic / Saint-Fabien, « *Ressources pour la compétitivité et le positionnement de la corporation* » au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'appel de projet du mois d'octobre 2023, dans l'enveloppe commune.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité  
que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien:

- Approuve le dépôt du projet « *Ressources pour la compétitivité et le positionnement de la corporation* » au montant de 10 000\$ dans l'enveloppe commune ;
- Confirme sa contribution financière au projet « *Ressources pour la compétitivité et le positionnement de la corporation* » pour un montant de 10 000\$.

**202310-006 FDR : Loisirs partagés : Du matériel pour nos organismes communautaires**

**ATTENDU QUE** la Municipalité de Saint-Fabien souhaite effectuer le dépôt du projet « *Loisirs partagés : Du matériel pour nos organismes communautaires* » au Fonds de développement rural (FDR) de la MRC de Rimouski-Neigette pour l'appel de projet du mois d'octobre 2023, dans son enveloppe réservée.

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sarah Larochelle  
et résolu à l'unanimité  
que le conseil de la municipalité de Saint-Fabien:

- Approuve le dépôt du projet « *Loisirs partagés : Du matériel pour nos organismes communautaires* » au montant de 10 000\$ dans son enveloppe réservée ;
- Confirme sa contribution financière au projet « *Loisirs partagés : Du matériel pour nos organismes communautaires* » pour un montant maximal de 4421\$. Les Loisirs de Saint-Fabien et Mobilis@ction ont été approché par l'agente de vitalisation pour contribuer financièrement à ce projet, ce qui permettra de réduire la part de la municipalité, le cas échéant ;
- Désigne Catherine Beaulieu à agir au nom de l'organisme dans le cadre de cette demande.

**202310-007 OHRN : Demande d'un HLM**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité  
de demander à l'Office d'Habitation Rimouski-Neigette de considérer l'implantation d'une habitation a loyer modique sur le territoire de Saint-Fabien.

**FÉLICITATIONS / REMERCIEMENTS**

**202310-008 FERME FOURNIER : Porte ouverte UPA**

Il est proposé madame Marie-Ève Jean  
et résolu à l'unanimité  
de féliciter la ferme Fournier pour le succès de la journée porte ouverte de l'UPA tenue le 10 septembre 2023.

**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**202310-009 POMPIERS : Location salle du pavillon des loisirs pour une fête de remerciement**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité  
de permettre l'utilisation sans frais de la salle du Pavillon des loisirs par les pompiers de Saint-Fabien du service incendie de la MRC pour une fête de remerciement

**202310-010 PAVILLON DES LOISIRS : Plan d'évacuation**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et unanimement résolu  
de donner le contrat de conception des plans d'évacuation et la mise à jour des plans du pavillon des loisirs de Sint-Fabien à David Therriault architecture au montant de 2500\$ plus taxes.

**TRAVAUX PUBLICS**

- **MTQ :** Accusé de réception : Résolution numéro 202309-011
- **MTQ :** Accusé de réception : Convention d'aide financière signée

**202310-011 VILLE DE RIMOUSKI : Déneigement route Salomon-Gagné**

**CONSIDIRANT** la réponse du 22 aout 2023 a notre résolution sur la facturation du déneigement de la Route Salomon-Gagné par la ville de Rimouski ;

**CONSIDÉRANT QUE** la responsabilité du déneigement de la route qui lui a été remise par le MTQ en 1992 par le PL 57 à la municipalité du Bic, depuis fusionnée à la ville de Rimouski ;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Fabien ne veut pas pénaliser les résidents de la route et du rang 3 Est ;

**EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité

**QUE** la municipalité annule la demande de réclamation ;

**QUE** les employés de la municipalité de Saint-Fabien déneigeront la partie de la Route Salomon-Gagné entre le 2<sup>e</sup> rang Est et le 3<sup>e</sup> Rang Est compter de ce jour.

**202310-012 BUREAU MUNICIPAL : Déneigement stationnement 2 ans : 3673.59\$ (2837.59\$ en 2021)**

**CONSIDÉRANT QUE** 3 entreprises ont été invitées à déposer une proposition de service;

**CONSIDÉRANT QUE** 1 entreprise a déposé une proposition de service;

**CONSIDÉRANT QUE** la soumission est conforme;

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et résolu à l'unanimité

de donner le contrat de déneigement du stationnement du bureau municipal au plus bas soumissionnaire, soit Multi-Mécanique Plourde Inc. pour les années 2023-2025 au montant de 3673.59\$ taxes incluses.

**202310-013 DÉNEIGEMENT : Entrées BM + Biblio : 300\$ / mois**

Il est proposé par madame Sarah Larochelle  
et unanimement résolu

de donner le mandat à Monsieur François Parent pour le déneigement des entrées du bureau municipal et de la bibliothèque au montant de 300\$ par mois de novembre à mars mais sera effectif s'il y a des précipitations avant et après ces dates.

Le déneigement devra être fait avant l'ouverture du bureau et de la bibliothèque et le guichet automatique de Desjardins devra être déneigé en tout temps.

**202310-014 MULTI LIGNE : Marquage : 2<sup>e</sup> est + 3<sup>e</sup> Ouest + Ladrière : 17 444.39\$ + taxes**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et unanimement résolu

de donner le mandat a Multiligne de l'Est pour le marquage de la ligne jaune du centre pour le village, le 2<sup>e</sup> rang Est et le 3<sup>e</sup> rang Ouest et de faire la ligne jaune du centre et les lignes blanches de rive pour la route Ladrière pour un montant de 17 444.39\$ plus taxes.

## URBANISME

➤ **CONSULTATION** :PIIA 2023-005 : Aucun commentaire

202310-015 **PIIA 2023-005 : 3 869 790 du cadastre du Québec (0353-69-1016, chemin à Grand-Papa)**

**CONSIDÉRANT QU'** un règlement sur les PIIA #456 a été adopté en 2014;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande implique la construction du bâtiment principal;

**CONSIDÉRANT QUE** la finition utilisée se marie bien avec le milieu environnant;

**CONSIDÉRANT QUE** les demandeurs ont fourni tous les documents en lien avec l'étude de la demande;

**CONSIDÉRANT QUE** le CCU a adopté à l'unanimité de recommander l'acceptation de la demande de dérogation mineure telle que présentée;

**CONSIDÉRANT QU'** un avis de consultation public a été affiché conformément à la Loi;

**CONSIDÉRANT QUE** la consultation publique a été tenue conformément à la Loi et qu'aucun commentaire a été signifié;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau

et résolu à l'unanimité

que le Conseil accepte la demande d'approbation des plans de construction 2023-005 en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) #456.

202310-016 **CPATQ : Demande d'autorisation**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu une demande d'autorisation de la part de Sophie Taillefer Propriétaire des lots 4 146 325 et 4 146 466 dans la municipalité de Saint-Fabien;

**ATTENDU QUE** la demande vise le morcellement et l'aliénation des lots qui sont la propriété de Mme Sophie Taillefer;

**ATTENDU QUE** Mme Jovette Taillefer souhaite faire l'acquisition du lot 4 146 325;

**ATTENDU QUE** Mme Jovette Taillefer souhaite continuer les projets agricoles sur le lot 4 146 325;

**ATTENDU QUE** la demande vise à autoriser une utilisation à une fin agricole;

**ATTENDU QU'** en vertu de l'article 58.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (L.R.Q., c. P-41.1), la Municipalité doit adresser ses recommandations à la commission;

**ATTENDU QUE** conformément à l'article 62 de la Loi, l'autorisation n'affectera en rien l'homogénéité de la communauté agricole;

**ATTENDU QUE** le conseil peut en arriver à une recommandation favorable ou défavorable du projet;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par madame Sarah Larochelle

et unanimement résolu

que le conseil municipal de Saint-Fabien recommande à la CPTAQ d'accorder la demande d'autorisation adressée par Mme Sophie Taillefer.

**202310-017 FRANÇOIS RIOUX : Ligne électrique souterraine**

**CONSIDÉRANT QUE** M. François Rioux a une propriété sur le territoire de St-Eugene-de Ladrière ;

**CONSIDÉRANT QUE** M. Rioux veut faire installer un fil électrique souterrain dans l'emprise de la route Cloutier sur une longueur de 650 mètres à partir du lot 4 146 788 jusqu'aux limites de Saint-Eugene-de-Ladrière ;

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité

que la municipalité de Saint-Fabien autorise l'installation de la ligne électrique souterraine à condition que celle-ci soit détectable et identifiée et que l'inspecteur municipal constate les travaux.

**COMPTES DU MOIS DE SEPTEMBRE 2023**

- **Salaires employés :** 28 014.19 \$ (4 semaines)
- **Salaires conseil :** 15 933.00 \$ (3 mois)

**202310-018 ADOPTION DES COMPTES COURANTS DE SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et résolu à l'unanimité

que les comptes du mois de septembre 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 242 115.20 \$ soient approuvés.

Ladite liste comprend vingt-six (26) paiements par virement et quatorze (14) chèques numérotés de 8207 à 8220.

**202310-019 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET DE LA 7<sup>e</sup> AVENUE DE SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et résolu à l'unanimité

que les comptes du projet de la 7<sup>e</sup> avenue du mois de septembre 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 18 107.41 \$ soient approuvés.

Ladite liste comprend un (1) paiements par virement et un (1) paiements par le chèque 8221.

**202310-020 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET DE LA POLITIQUE FAMILIALE DE SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et résolu à l'unanimité

que les comptes du projet de la politique familiale du mois de septembre 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 1750.00 \$ soient approuvés.

Ladite liste comprend un (1) paiements par le chèque 8222.

**202310-021 ADOPTION DES COMPTES DU PROJET TECQ 2019-2023 DE SEPTEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Stephan Simoneau  
et résolu à l'unanimité

que les comptes du projet TECQ 2019-2023 du mois de septembre 2023 dont la liste est conservée aux archives sous le numéro 3-19 au montant de 102 198.78 \$ soient approuvés.

Ladite liste comprend un (1) paiements par virement et un (1) paiements par le chèque 8223.

**DIVERS**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**CERTIFICATION DE LA DISPONIBILITÉ DES FONDS**

Je soussigné, Yves Galbrand, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité de Saint-Fabien dispose des fonds suffisants pour pourvoir aux paiements desdits comptes.

**APPROBATION DES RÉOLUTIONS PAR LE MAIRE**

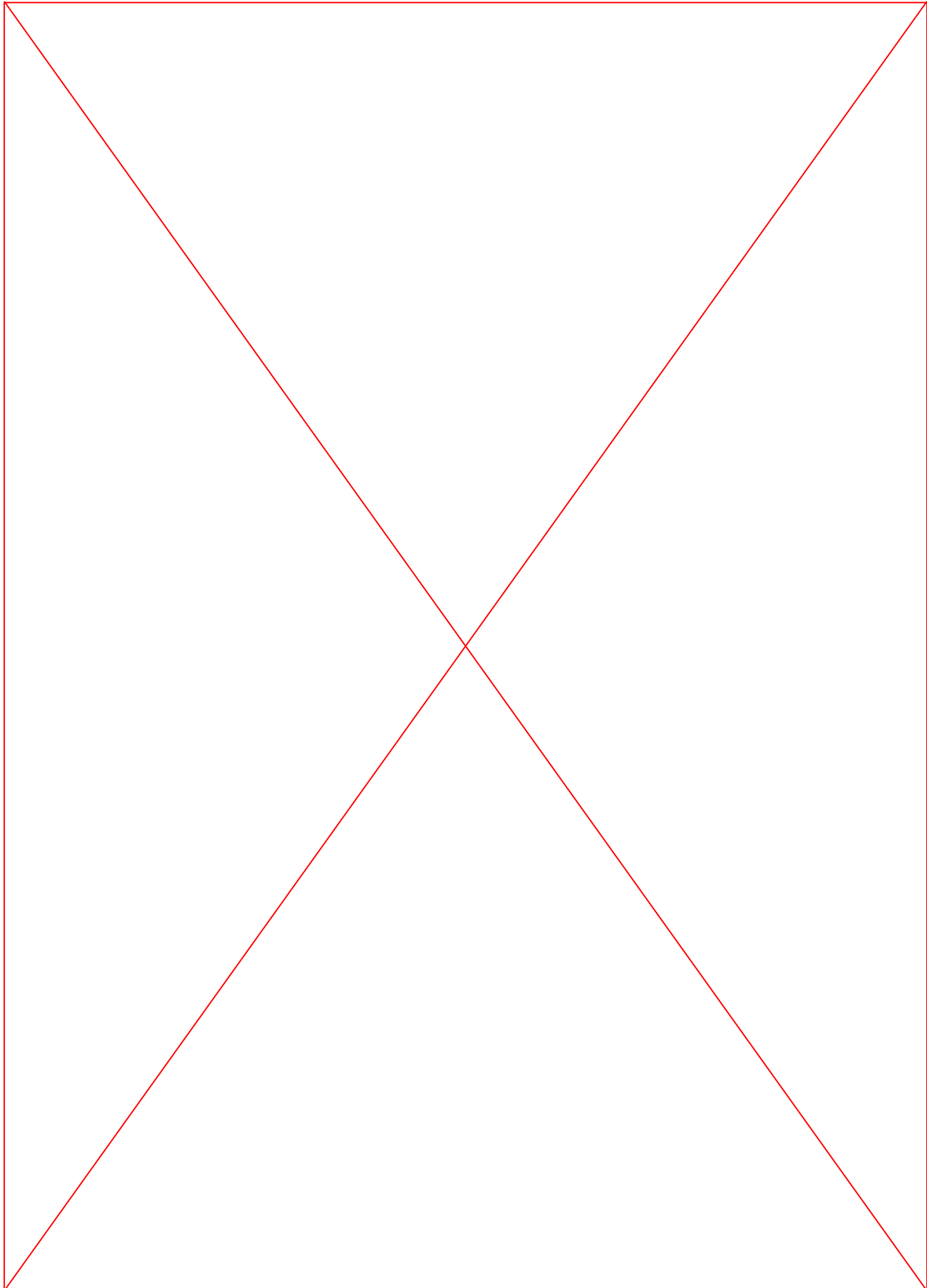
Je soussigné, monsieur Mario Beuchesne, maire de la municipalité de St-Fabien, approuve par ma signature chacune des résolutions au procès-verbal.

202310-022 **FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par monsieur Pierre Bellavance  
et résolu à l'unanimité  
que la séance soit levée à 20h22.

\_\_\_\_\_  
Maire

\_\_\_\_\_  
Directeur général / Greffier-trésorier



\_\_\_\_\_  
Initiales du maire

\_\_\_\_\_  
Initiales du gref-très.